

PROGRAMME 2023-2024



**Jeune Barreau
de Montréal**
Young Bar of Montreal

DE COEUR ET DE CONVICTION **125 ANS D'INFLUENCE**

Présenté par :
Me Joey Suri, président du JBM



Chères membres,
Chers membres,

Lors du dernier mandat, votre Conseil d'administration a entamé une réflexion sur la gouvernance du Jeune Barreau de Montréal (JBM) en conformité avec son Plan stratégique 2021-2024. Dans le cadre de cette réflexion, deux nouveaux comités ont vu le jour, soit le Comité Sentinelle et le Comité Rayonnement. Le JBM étant un acteur de changement important dans la communauté juridique depuis près de **125 ans**, nous continuerons à nous réinventer afin de mieux répondre aux besoins, actuels et futurs, de nos membres et des justiciables que nous servons. Ce désir d'innover guidera notamment le prochain mandat.

À titre de président, mon objectif sera de mettre à profit la richesse historique et l'impressionnante feuille de route de nos accomplissements afin de solidifier l'influence du JBM sur l'échiquier politique. Je miserai sur mon expérience en politique fédérale pour prioriser le développement de nos relations publiques et gouvernementales. Je vous invite à prendre part à cette vision avec **COEUR et CONVICTION.**

Plus concrètement et ayant toujours notre double mission à l'esprit, mon programme se divise en onze propositions stratégiques regroupées sous les trois thèmes suivants :

- 1) **un JBM influent avec un rayonnement public;**
- 2) **un JBM dynamique et accessible à la défense des intérêts de nos membres; et**
- 3) **un JBM et de jeunes avocat.e.s engagé.e.s dans l'accessibilité à la justice.**

Après un contexte particulier imposé par la pandémie, je suis fier de constater que nous avons eu des élections au JBM. **Une élection est non seulement un exercice démocratique sain, mais elle crée également un engouement pour notre organisation et nos comités.** Des élections nous permettent de susciter l'intérêt de nos membres et de recruter des bénévoles, voire même de futurs membres pour le Conseil d'administration.

J'espère que cet engouement reflétera le dynamisme de notre organisation pour cette année charnière à venir qui marquera la 125^e année d'existence du JBM. Cette occasion historique sera soulignée lors du Gala du JBM « Les leaders de demain » qui sera encore plus grandiose qu'à l'habitude !

J'aimerais remercier les membres du Conseil d'administration que j'ai côtoyés lors de mes trois derniers mandats, mes président.e.s, mes deux directrices générales et surtout les membres du JBM de m'avoir accordé leur confiance pour ce poste.

AGISSONS AVEC COEUR ET CONVICTION

UN JBM INFLUENT AVEC UN RAYONNEMENT PUBLIC

PROPOSITION 1 AVOIR ACCÈS À UNE LISTE DE MEMBRES COMPLÈTE

Notre liste de membres nous permet de communiquer avec un bassin de plus de 6 000 jeunes avocat.e.s de 10 ans et moins de pratique à Montréal. À la lumière de récents changements législatifs, le Barreau du Québec (le « **Barreau** ») exige dorénavant le consentement des avocat.e.s lors de leur inscription annuelle, via un système « opt-in », avant de communiquer leurs renseignements au JBM. Tout en étant soucieux des préoccupations du Barreau, le JBM ne souscrit pas à leur interprétation, notamment en raison du fait que les renseignements visés ont un caractère public.

Considérant qu'un accès complet à notre répertoire de membres est essentiel dans la poursuite de notre double mission, le JBM collaborera avec le Barreau afin d'identifier des pistes de solutions qui respecteront les intérêts de toutes les parties impliquées.

PROPOSITION 2 CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le JBM est soucieux du respect de la protection des renseignements personnels de ses membres. C'est la raison pour laquelle le JBM entamera et complètera un exercice de conformité aux nouvelles dispositions de la Loi 25 qui entreront en vigueur en septembre 2023. Un tel exercice permettra au JBM de maintenir sa légitimité auprès de ses partenaires qui sont eux aussi soumis à ces nouvelles exigences législatives.



UN JBM INFLUENT AVEC UN RAYONNEMENT PUBLIC (SUITE)

PROPOSITION 3 FAVORISER LE RAYONNEMENT DU JBM

Notre association est **engagée et ambitieuse**. Il suffit de consulter les derniers rapports annuels pour constater les importantes réalisations du JBM à travers les prises de positions publiques, la rédaction de rapports, le dépôt de mémoires en réponse aux projets de loi, la prestation de services juridiques *pro bono* à un nombre record de québécois.e.s et bien d'autres initiatives.

Nos accomplissements sont nombreux, mais souvent méconnus de la population québécoise. La conséquence est double. D'une part, nos services ne sont pas utilisés à leur pleine capacité; d'autre part, la croissance de notre organisation est ralentie.

Pour favoriser le rayonnement du JBM, nous devons prioriser le développement de nos relations publiques et gouvernementales, notamment en mandatant des experts en la matière. Le partage d'information avec des journalistes couvrant l'actualité juridique, une relation plus étroite avec les élus.e.s de tous les partis et paliers, ainsi que la prise de contact avec nos membres occupant des rôles clés seront des exemples d'options envisagées pour favoriser ce rayonnement.

PROPOSITION 4 RÉFLEXION SUR LE PLAN STRATÉGIQUE

Notre société a vécu énormément de changements au cours des dernières années qui se sont aussi fait ressentir dans la profession juridique. **Pour être un acteur de changement efficace, le JBM doit repenser régulièrement ses pratiques et ses objectifs pour répondre aux besoins, actuels et futurs, de ses membres et des justiciables qu'il sert.** Le renouvellement du plan stratégique actuel du JBM, lequel viendra à échéance en 2024, est une opportunité de mener cette réflexion.

Afin de formuler une vision claire de l'avenir du JBM et les actions nécessaires pour atteindre ses objectifs à moyen et long terme, le JBM élaborera un nouveau plan stratégique. Pour permettre au JBM de travailler sur des projets à long terme, une réflexion sera menée à savoir si la durée du plan stratégique devrait être supérieure à la durée actuelle, soit de trois ans.

UN JBM INFLUENT AVEC UN RAYONNEMENT PUBLIC (SUITE)

PROPOSITION 5 DÉVELOPPER DES LIENS STRATÉGIQUES À TRAVERS LE PAYS

Le JBM a bâti des partenariats stratégiques avec plusieurs organisations montréalaises, québécoises et même internationales. Cependant, nous constatons que notre liste de collaborateurs est très limitée dans le reste du Canada. **Un dialogue accru avec d'autres organismes canadiens ayant une mission similaire ou complémentaire à la nôtre, notamment ceux regroupant de jeunes avocat.e.s, sera certainement bénéfique pour l'ensemble des parties impliquées.** Pour le prochain mandat, nous aurons des discussions avec ces organisations dans un objectif de mieux poursuivre la double mission du JBM.

À titre d'exemple, certaines provinces canadiennes soulignent la Semaine nationale de l'accès à la justice à la fin du mois d'octobre, ce qui coïncide avec la tenue de notre Clinique juridique téléphonique. À l'instar d'autres provinces, nous voulons également que le Québec participe formellement à cette semaine. Nous verrons à promouvoir notre Clinique auprès de nos homologues canadiens avec pour objectif de mobiliser les jeunes avocat.e.s d'ailleurs dans le pays afin que cette initiative ait une portée nationale.

PROPOSITION 6 RÉFLEXION SUR LA POLITIQUE DE GOUVERNANCE

Lors du dernier mandat, le Conseil d'administration a jugé pertinent de modifier la Politique de gouvernance du JBM afin de faire un meilleur usage de ses ressources. Le Comité ExtraJudiciaire a notamment été aboli et certaines de ses activités ont stratégiquement été transférées au comité Recherche et législation (CRL).

Or, lors des discussions menant à cette modification, le Conseil d'administration a réalisé la nécessité de procéder à une réflexion plus approfondie de la politique de gouvernance. À cet effet, je propose la mise en place d'un comité ad-hoc qui sera notamment chargé de réévaluer la mission de chacun des 11 comités du JBM. De plus, sachant que certains conseils d'administration d'organisations à but non lucratif élisent des membres pour des mandats de plus d'un an et qu'une durée plus longue pourrait comporter des avantages pour notre organisation, le comité ad-hoc sera également chargé de réévaluer la durée du mandat des membres du conseil d'administration du JBM.

UN JBM DYNAMIQUE ET ACCESSIBLE À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE NOS MEMBRES

PROPOSITION 7 LANCEMENT DU COMITÉ INTÉRÊTS DES MEMBRES

L'avocat.e est le.la défenseur.e des droits et libertés des citoyen.ne.s. Dans un état de droit, il.elle est le repère des justiciables dans un système judiciaire complexe. La pénurie de main-d'œuvre, un niveau de connectivité plus élevé et le chevauchement de la vie professionnelle et de la vie privée avec le travail à distance sont tous des facteurs qui alourdissent la charge de travail des avocat.e.s.

Le JBM étant l'intervenant majeur et incontournable en ce qui concerne la défense et la promotion des intérêts de ses membres, leur bien-être est notre priorité. **C'est la raison pour laquelle le JBM a modifié sa Politique de gouvernance afin d'élargir la portée du Comité Relations avec les membres (CRM) qui se nommera maintenant « Intérêts des membres » et dont le lancement se fera en début de mandat.** Ce comité sera chargé de veiller sur les intérêts de nos membres, notamment en se penchant sur des questions de santé mentale, de bienveillance, d'abus de substances et de droit à la déconnexion.

L'Étude nationale des déterminants de la santé psychologique des professionnels du droit au Canada décriait récemment l'ampleur de la détresse psychologique vécue par les membres de notre profession. Le respect de l'intégrité physique et psychologique individuelle nous permet non seulement d'exercer la profession plus sainement, mais également de mieux accomplir notre rôle auprès de la population que nous desservons.



UN JBM DYNAMIQUE ET ACCESSIBLE À LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE NOS MEMBRES (SUITE)

PROPOSITION 8 ACTUALISATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES AVOCAT.E.S AU QUÉBEC

L'En 2016, le JBM a publié le Rapport sur la situation de l'emploi chez les jeunes avocats du Québec suite à la réalisation d'un vaste sondage auprès des avocat.e.s de 10 ans ou moins de pratique de partout au Québec. Ce rapport a permis de faire des constats importants sur la situation des jeunes avocat.e.s au Québec et mettait de l'avant sept recommandations afin de corriger les enjeux soulevés.

Nous constatons que le marché de l'emploi a connu des transformations majeures depuis et de nouveaux sujets, tels que l'équilibre psychologique et la conciliation travail – vie personnelle, préoccupent de plus en plus nos membres.

C'est dans ce contexte que le Comité Relations avec les membres (CRM) élabore depuis près d'un an un nouveau sondage qui nous permettra de dresser un portrait à jour de la réalité de nos membres. Lors de ce prochain mandat, le sondage sera diffusé à tous les jeunes avocat.e.s de la province et des travaux seront amorcés afin d'actualiser les recommandations émises en 2016. Des opportunités de partenariats avec des organisations d'envergure seront explorées afin d'augmenter les ressources dédiées à cet exercice et de croître la portée du sondage.

PROPOSITION 9 CONTRIBUER À UNE MEILLEURE HARMONISATION DES TECHNOLOGIES

Au cours des trois dernières années, notre système juridique a pris le « virage numérique » tant attendu et généralement apprécié par nos membres.

Or, les avocat.e.s pratiquant en litige font désormais face à un usage non harmonisé des outils technologiques en fonction du tribunal, du district judiciaire et du juge chargé du litige. Le JBM sollicitera la participation des avocat.e.s plaideurs afin de proposer des recommandations aux acteurs institutionnels concernés du milieu politique et juridique.

UN JBM ET DE JEUNES AVOCAT.E.S ENGAGÉ.E.S POUR L'ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE



PROPOSITION 10 REVENDIQUER UNE DÉDUCTION FISCALE POUR LES PARTICULIERS

Le régime fiscal actuel affecte de manière disproportionnée les particuliers qui désirent avoir recours aux services juridiques.

À l'heure actuelle, ils ne peuvent déduire les frais juridiques de leurs revenus que dans des cas très spécifiques. Les entreprises, par opposition, bénéficient d'un plus grand nombre d'incitatifs fiscaux, tels que la déductibilité de l'entièreté de leurs frais juridiques ainsi que le remboursement de la TPS et de la TVQ payées sur ces frais.

Considérant le problème de l'accessibilité à la justice longtemps documenté, le JBM revendiquera auprès des élus de l'Assemblée nationale une déduction fiscale des frais juridiques encourus par les particuliers. Le JBM militera pour un régime fiscal plus juste qui donnera à un plus grand nombre de Québécois les outils nécessaires pour mieux naviguer dans le système judiciaire.

PROPOSITION 11 RÉFORME DU SYSTÈME D'AIDE JURIDIQUE QUÉBÉCOIS

Le JBM milite depuis plusieurs années en faveur d'une réforme en profondeur du système d'aide juridique québécois. Nous demeurons dédiés à cette cause.

En plus de nos prises de position publiques, nous avons soumis un mémoire au Groupe de travail indépendant sur la réforme de la structure tarifaire de l'aide juridique (Groupe de travail) et milité pour la nomination d'un membre du JBM sur le sous-comité de négociation du Comité indépendant sur les tarifs d'aide juridique (CITAJ).

Le JBM suivra de très près les négociations en cours et fera la promotion des recommandations formulées dans le Rapport révisé du JBM sur le système d'aide juridique québécois.

Finalement, le JBM collabore avec la Commission des services juridiques afin de réviser le Guide d'organisation du travail et de facturation pour les avocats et avocates de pratique privée acceptant les mandats d'aide juridique (VOTRE Guide vers l'aide juridique) qui a pour objet if d'offrir une présentation claire et concise de l'aide juridique au Québec aux avocat.e.s de la pratique privée. Rappelons qu'il s'agit du premier Guide au Québec à l'intention des avocat.e.s de la pratique privée acceptant des mandats d'aide juridique.